

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 087-218716603-20240923-202428-DE

SLOW

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX

87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/28 EN DATE DU 23/09/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 23 septembre 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 septembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY.
LEONARD. MARCILLAUD.

Mrs LAVALADE. CARREAUD. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON.
DELOMENIE. JOUHANNEAU

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR : AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG (Rue des Ecoles et de la Fontaine)

Monsieur Patrick JOUHANNEAU s'est retiré de la salle lors du débat et du vote de cette délibération.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal son projet d'aménagement d'une partie du centre-bourg (rue des écoles et rue de la fontaine).

Considérant que ce projet représente un effort financier important pour la commune, elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat.

Le conseil, ouï cet exposé et à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** ce projet et **décide** de demander l'aide de l'état en sollicitant de la DETR pour un montant global de travaux et de maîtrise d'œuvre de 565 647€ HT.
- **autorise** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- **dit** que le projet sera inscrit au prochain budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 27/09/24
Transmise à la préfecture le 24/09/24